

# Séance du Conseil Municipal du 2 Juin 2009

Nombre de membres - en exercice : 11  
- présents : 10  
- votants : 11

Date de convocation: 25.05.2009  
Date d'affichage: 25.05.2009

**Etaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, C.LARGE, D.BARBIER, A.MASSARD, V.FOUCHART, F.GIANONCELLI, C.PONGNOT, F.GALIMAND et J.LEJEUNE**

**Etait excusé: F. LEJEUNE-BOEVER par F.GALIMAND**

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Organisation des élections européennes :**

Préparation du planning des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 7 juin.

## **Organisation de la fête patronale :**

- Samedi soir :
  - Fanfare avec la retraite aux flambeaux au départ du lavoir de Mutry vers 21 h 30
  - Implantation de la buvette à définir
- Dimanche :
  - A 17 h 30 spectacle de cirque aérien avec la MJC d'Ay
  - Repas moules/frites à prix coûtant
- Lundi :
  - Jeux organisés par la Ribambelle (système de tickets) de 16 h 30 à 19 h

## **Musiques en champagne :**

Le concert sera organisé à la coopérative le 28 août

## **Délibération n°2009-22 : Convention confiant l'instruction des actes et autorisations en matière d'urbanisme aux services de l'Etat**

Monsieur le Maire indique que la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007 modifie la réglementation et les pratiques actuelles des communes et des services instructeurs de la DDE mis à leur disposition. Il apparaît donc nécessaire de traduire ces modifications dans une nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat.

Vu la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Direction Départementale de l'Equipement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à intervenir entre les services de l'Etat et la Commune.

**Délibération n°2009-23 : Elections des délégués de la commune auprès du P.N.R.:**

Suite aux nouveaux statuts du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant la commune au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

**Election du délégué titulaire :**

**Premier tour**

nombre de bulletins :	11
bulletins litigieux à déduire :	0
nombre de suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	6

a obtenu Mme Francine GALIMAND onze voix : 11

Mme Francine GALIMAND a été proclamée élue, car ayant obtenu la majorité absolue

**Election du délégué suppléant :**

**Premier tour**

nombre de bulletins :	11
bulletins litigieux à déduire :	0
nombre de suffrages exprimés :	11
majorité absolue :	6

a obtenu M. David BARBIER onze voix : 11

M. David BARBIER a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

**Délibération n°2009-24 : Décision modificative n°02**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commune est redevable de la partie du génie civil télécommunication dans le cadre de l'enfouissement de réseaux de la rue de la Tournelle pour un montant de 19.966,30 € TTC

Il avise les membres du conseil que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus dans le budget primitif et afin de pouvoir payer cette facture, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits :

Dépenses d'investissements :	
c/ 21538 - 168 :	+ 19.967 €

Recettes d'investissements :	
c/1641 - 168 :	+ 19.967 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits nécessaires à cette opération

**Travaux divers dans la commune**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a demandé un devis concernant plusieurs travaux de curage et d'enlèvement de souche dans différents endroits de la commune :

Curage de la rivière au lavoir de Mutry :	820 €HT
Curage du bassin de décantation :	2.730 € HT
Curage de la rivière au pont du Poncet :	770 €HT
Essouchage à l'aire de repos :	475 € HT

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à ces travaux.

### **Délibération n°2009-26 : Adhésion à l'Association Paysages du Champagne UNESCO**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande d'adhésion de l'Association Paysages du Champagne Unesco pour soutenir la candidature des paysages du champagne afin d'obtenir une inscription, auprès de l'unesco, sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Cette adhésion est de 50 centimes par habitant soit 132 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Paysage du Champagne Unesco

Pour : 5 voix  
Contre : 3 voix  
Abstentions : 3 voix

### **Balayeuse :**

Le conseil municipal décide de faire intervenir la balayeuse pour que le village soit propre pour la fête des écoles et la fête patronale.

### **Questions diverses :**

- Pour le repas des anciens, il est proposé d'organiser un loto ou un karaoké
- Visite de l'usine de tri et du traitement des déchets au mois d'août à la Veuve (13/14 août) pour les 10 ans du tri sélectif
- Suite à de nombreuses remarques autour du traitement des eaux de ruissellement, Monsieur le Maire propose de se renseigner sur les droits et les devoirs de chacun et sur la procédure permettant de mettre en œuvre le traitement de ces eaux.